

## MOTION ADOPTEE LE 24 NOVEMBRE 2017 A LA MAJORITE PAR LES MAGISTRATS DU TGI DE QUIMPER REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE

- *Déplorent des conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires à retourner avant les 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2017, ce délai extrêmement contraint ne tenant aucun compte des conditions de travail dans les juridictions et notamment du contexte régional et local de vacances de postes générant un surcroît de travail que le Ministère semble de façon regrettable ignorer ;*
  - *Estiment ne pas pouvoir, dans ces conditions, s'investir de manière constructive et pertinente dans les concertations sur la procédure (civile, pénale et sur le sens et l'efficacité des peines) ;*
  - *S'indignent de ce que la réforme annoncée de la carte judiciaire, visant à la création de tribunaux de première instance et à la transformation de juridictions en chambres détachées, aboutisse à la suppression des tribunaux d'instance, de certains tribunaux de grande instance et de certaines cours d'appel et ait pour seul objectif une flexibilité accrue grâce à une mutualisation des moyens humains au sein de ressorts très étendus, portant gravement atteinte au principe d'inamovibilité des magistrats, sans bénéfice pour les justiciables, en compliquant au contraire encore plus l'accès au juge ;*
  - *Dénoncent une concertation de pure façade sur des sujets déjà largement débattus et dont certaines conclusions transparaissent déjà au travers des questionnaires, très orientés, ou dans la presse ;*
- *Regrettent que le Ministère élude encore une fois la question des moyens humains et financiers d'une justice toujours en voie de clochardisation au regard des standards européens.*